

expliquent certains usages (voir par exemple, 2.1, 2.2, 2.4, 2.6, 2.11, etc.). Suivent quelques principes dont il faut tenir compte dans les publications du Ministère.

N.B. Lorsqu'il s'agit d'une traduction non officielle d'un organisme, tous les termes sont en minuscules.

a) Pour désigner un gouvernement ou un ministère, l'usage établi consiste à mettre la majuscule au substantif qui détermine le mot gouvernement ou ministère, ceux-ci gardant la minuscule.

le gouvernement du Canada
le ministère des Finances

b) Prend la majuscule la désignation des institutions, services de l'État, directions générales et directions des ministères, organes du pouvoir judiciaire et tribunaux administratifs, établissements publics ou parapublics, et organismes internationaux.

l'Assemblée nationale (du Québec)
la Banque mondiale
la Chambre des communes
le Comité consultatif des affaires politiques
la Commission de la capitale nationale
le Conseil privé
la Cour fédérale du Canada
la Direction des affaires publiques
la Direction générale des communications
le Fonds monétaire international
le Parlement
le Secrétariat du Conseil du Trésor
l'Agence canadienne de coopération internationale
Exportation et développement Canada (EDC)
la Corporation commerciale canadienne

c) Les mots programme, accord, convention, traité, loi, stratégie et conférence prennent la majuscule s'ils font partie de noms officiels et s'ils sont repris seuls pour désigner les appellations déjà mentionnées.*

le Programme de stages internationaux pour les jeunes
l'Accord de libre-échange Canada-Chili
le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains

*Une liste des principaux accords et traités internationaux figure à l'annexe II.

d) On met la majuscule au substantif qui désigne un peuple, une race ou les habitants d'une région déterminée. Lorsque cette désignation est un nom composé, chacun des éléments reliés par le trait d'union prend la majuscule.

les Canadiens
les Européens
un Noir
un Oriental
une Québécoise
les Franco-Manitobains
les Anglo-Québécois
les Italo-Canadiens